Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2017
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral relatif au programme d'armement 2017

Projet

du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu le message du Conseil fédéral du 22 février 2017 sur l'armée 2017[2],
arrête:

Art. 1 Principe

Le programme d'armement 2017 est adopté.

Art. 2 Crédit d'ensemble assujetti au frein aux dépenses

Un crédit d'ensemble de 900 millions de francs est accordé pour les crédits d'engagement énumérés en annexe.

Art. 3 Transferts à l'intérieur du crédit d'ensemble

[1] Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) est habilité à procéder à des transferts dans le cadre du crédit d'ensemble.

[2] L'augmentation maximale des crédits d'engagement au moyen de transferts de crédits est de 5 % par crédit.

Art. 4 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

1 RS **101**
2 FF **2017** 2585

Annexe
(art. 2)

Crédits d'engagement

Crédits d'engagement		mio CHF
Crédits d'engagement spécifiés séparément		**900**
– Prolongation de la durée d'utilisation des avions de combat F/A-18	450	
– Maintien de la valeur du système intégré d'exploration et d'émission radio	175	
– Composants informatiques pour le centre de calcul Campus, partie DDPS	50	
– Munitions	225	
Crédit d'ensemble pour le programme d'armement 2017		**900**